

ÉLABORATION DU PLU

- 4.1.2 -

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Echelle: 1/7000^e

DOSSIER D'APPROBATION

Prescription par D.C.M. du 13/05/2014
Avis du projet par D.C.M. du 31/01/2018
Approbation par D.C.M. du

Avec le concours de

**Mairie de
Vers-Pont-du-Gard**
5, rue Grand du Bourg
30210 VERS-PONT-DU-GARD
Tel.04.66.22.80.55
contact@vers-
pontdugard.fr

**Urba.pro
Urbanisme et projets**
15 rue Jules Vallès
Résidence le Saint-Marc
34200 SETE
Tel.04.67.53.73.45
Fax.04.67.58.37.31
urba.pro@groupeurba.com

LÉGENDE

-  Limite communale
- ASI : CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL - EAUX**
Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Le territoire communal est uniquement grevé par les PPE des ressources suivantes :
 - + Forage du Clos de Flaux - Flaux - Arrêté de DUP du 09/07/2001 - Périmètre de protection éloignée
 - + Champ captant de la Fontaine d'Eure - Uzès - Arrêté de DUP du 06/08/2003 - Périmètre de protection éloignée
- Pour les ressources suivantes, les procédures de DUP sont en cours et sont intégrées par anticipation aux SUP.
 - + Champ captant des Codès - Remoulins - RHA 20/01/2010 - Le périmètre de protection éloignée englobe l'ensemble du territoire communal
- AC1 : CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL - MONUMENTS HISTORIQUES**
Servitudes de protections des monuments historiques classés ou inscrits
- . Monument ou site ponctuel concerné par la protection
- . Monument ou ouvrage linéaire concerné par la protection
- . Zone concernée par la protection
- . Champ de visibilité de 500 mètres pour les monuments :
 - Inscrit aux monuments historiques
 - Classé aux monuments historiques
- + Pont du Gard (CMH Liste 1840)
- + Aqueduc romain de Nîmes / Vestiges archéologiques du tronçon acauduc (IMH 05/02/1987)
- + Aqueduc romain de Nîmes (IMH 31/12/1997)
- + Carrière de l'Estel (IMH 07/05/1998)
- + Chapelle Saint-Pierre (CMH 19/03/1992)
- + Château de Saint Privat : tour isolée, cours d'honneur (IMH 01/09/1992)
- + Château de Saint Privat chapelle, enclos muré, parc, bassin, jardin, moulin, ferme, certaines parties du Château (CMH 17/02/1995)
- + Grotte préhistorique dite de la Balautière (CMH 27/06/1958)
- Le territoire communal est également grevé par le champ de visibilité de 500m pour les monuments suivants :
 - + Grotte préhistorique de la Salpêtrière - Remoulins (CMH 19/06/1931)
 - + Château de Castille - Argilliers (CMH 04/11/1983)
 - + Domaine de Castille - Argilliers (IMH 30/06/2006)
 - + Grotte des Colonnes - Collas (CMH 24/08/1931)
- AC2 : CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL - MONUMENTS NATURELS ET SITES**
Servitudes relatives aux sites inscrits et classés
- . Zone concernée par la protection
 - + Gorges du Gardon, Pont du Gard et garrigues nîmoises (site classé par décret du 23/08/2013 abrogeant les décrets du 09/03/1993 et du 19/04/1982)
 - + Lavoir et ses abords (site inscrit 31/07/1947)
- I4 : ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ**
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)
- . Tracé de l'ouvrage
 - + Ligne 63 Kv. Théziers / Uzès dérivation Lédénon
 - + Ligne 2 X 400 Kv. Tamareau / Tavel 1 et 2
- T1 : COMMUNICATIONS : VOIES FERREES ET AÉROTRAINS**
Servitudes relatives aux voies ferrées
- . Zone concernée par la protection
 - + Ligne SNCF n° 813 000 de Martiner à Beaucaire
- PMI : SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Servitudes relatives aux plans de prévention des risques naturels prévisibles
- + PPRI commune de Vers-Pont-du-Gard
Arrêté Préfectoral n°30-2016-09-16-034 du 16 septembre 2016 portant approbation du PPRI

Source: Cadastre DGFIP 2014

